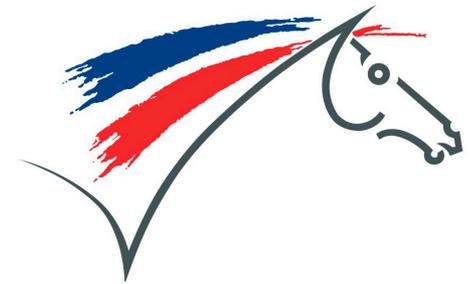




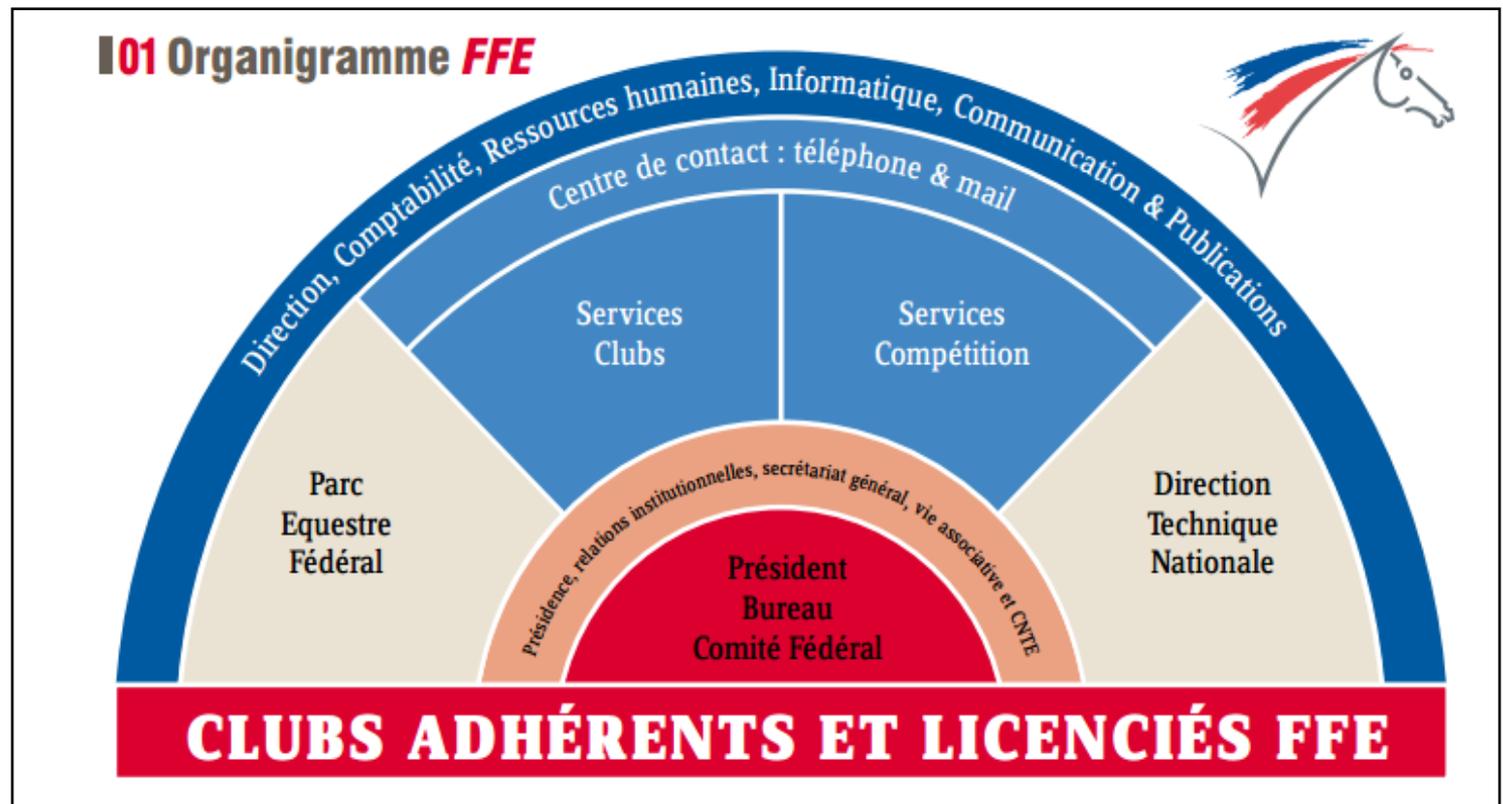
FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

**JUGES ET COMMISSAIRES
AU Paddock
LAMOTTE-BEUVRON
25 NOVEMBRE 2019**



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

LA FFE



Siège social : Lamotte Beuvron
(52 permanents et 8 cadres d'Etat basés au
Parc Equestre Fédéral)

LE SERVICE COMPETITION

Xavier TIRANT

Responsable du service FFE
Compétition

Compétition Nationale

Compétition Internationale



Lô CLEMENCET

Coordination National



Vanessa DEROUCK



Cindy BONNEVILLE

+ Récompenses
et Grand Régional



Emmanuèle CHEVALIER

+ Disciplines en développement



Maud PROUST

Coordination Inter



Fanny TAROT



Laure PLANAS



Lise Marie FRADIN



Clémentine DESBORDES

Clémentine PURET



Officiels de compétition



Règlement Général

RG Art 5.3 - Jury / officiels de compétition

Les officiels de compétition exercent leur mission arbitrale en **toute indépendance** et **impartialité** dans le respect des règlements édictés par la FFE.

Ils **doivent figurer sur la DUC** des concours dans lesquels ils officient. En cas de changement, la modification doit être faite à la saisie des résultats.

Préambule du Règlement Général

Les cas non prévus sont traités par le jury.
Il est compétent pour prendre la décision
fondée sur le **bon sens** et **l'éthique
sportive** qui s'inscrit le mieux dans l'esprit
du règlement fédéral.





L'Officiel de Compétition

SA MISSION



Arbitrer / Encadrer /
Former / Développer

SON RÔLE



Médiateur et protecteur
de la discipline



Garant de la sécurité des
cavaliers et des chevaux

SON OBJECTIF



La réussite de
l'événement sportif



Le Président du Jury

- Il est médiateur entre tous les acteurs et entre les officiels
- Il tranche tout différend relatif au déroulement de l'épreuve
- Il procède à l'application de sanctions de son ressort
- Il prend toutes les dispositions à l'égard d'un concurrent ou d'un poney/cheval jugé inapte à poursuivre la compétition
- Il reçoit toutes les réclamations auxquelles les épreuves peuvent donner lieu, formulées par écrit, et leur donne la suite réglementaire.

ARBITRER C'EST DECIDER

ARBITRER C'EST DECIDER \Rightarrow c'est une forme d'engagement

- ✿ prendre décisions sous pression temporelle.

Attention de bien mesurer les conséquences et prendre un minimum le temps de la réflexion.

- ✿ Ne pas hésiter à se réunir pour acter la décision.

Le jury forme une équipe qui doit être solidaire.

Niveaux et Statuts des Officiels de compétition

- **Jusqu'à 5 niveaux pour la FFE**

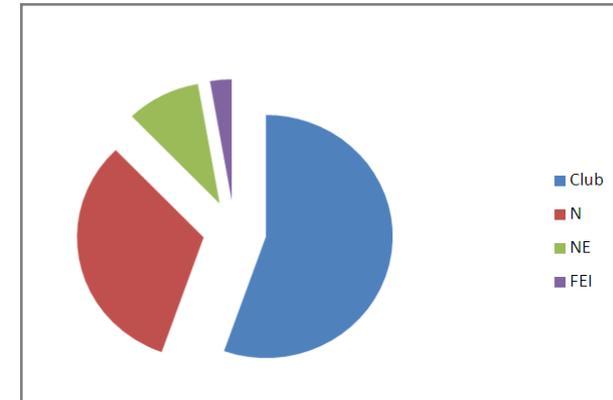
Club

Candidat National

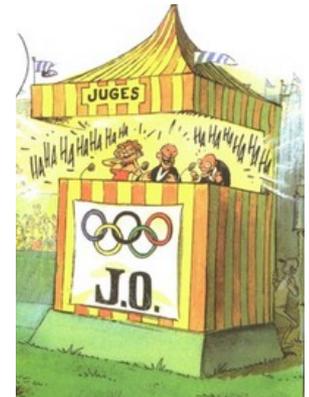
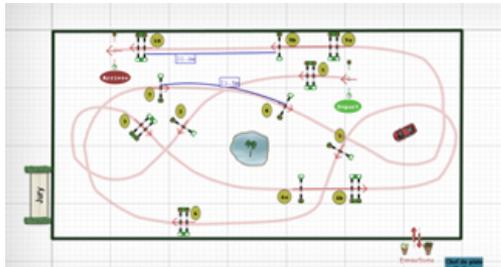
National

Candidat National Elite

National Elite



- **Plus de 10 statuts différents**



Comment devenir Officiel de Compétition

JE SUIS MOTIVE

- « J'ai envie de m'investir dans les compétitions équestres »
- « J'ai envie d'aider mon ami organisateur »
- « J'ai envie de participer à l'activité sportive de mon enfant »

J'AI DES QUALITES HUMAINES PROPRES AUX ODC

- « Savoir faire preuve d'équité »
- « Bon relationnel »
- « Cohérence action / interprétation »

JE PRENDS CONNAISSANCE DES
REGLEMENTS ET DECOUVRE LE TERRAIN

La formation pratique :

- ❖ J'officie en tant qu'assesseur, l'organisateur et les officiels du concours m'expliquent ma fonctions et mes missions, me guident dans mon rôle d'officiel de compétition.
- ❖ L'organisateur m'enregistre sur son programme informatique du concours et une fois les résultats traités le statut d'officiel de compétition de niveau CLUB m'est attribué.

La formation théorique :

Les officiels qui débutent sont donc référencés informatiquement, les CRE et CDE peuvent donc les contacter et les inviter à suivre la formation théorique dispensée chaque année.

LES CURSUS DE FORMATION

DEVENEZ JUGE CSO

Rectificatif applicable au 1^{er} mars 2018



Participez à l'encadrement des compétitions de la FFE et devenez acteur de votre discipline. Vous pouvez devenir officiel de compétition en accédant facilement aux cursus de formation mis en place par la Fédération.

	PROMOTION			MAINTIEN		
	Conditions préalables ou Expériences	Formation	Validation	Expériences	Formation	Validation
Club	Etre titulaire d'une licence pratiquant en cours de validité.	-	L'inscription sur la liste des Officiels d'une Compétition Club valide le niveau Juge Club.	-		
Candidat National	<ul style="list-style-type: none"> Avoir été au cours des 2 dernières années : <ul style="list-style-type: none"> Président de 3 concours avec des épreuves Club Elite ou Pony 1 Ou <ul style="list-style-type: none"> Assesseur de 3 concours avec des épreuves Pro 3 ou Amateur 1 ou As Pony 1. 	Avoir suivi un cours labellisé FFE dans les 2 dernières années.	<ol style="list-style-type: none"> Constitution du dossier Envoi du dossier complet au CRE Validation par le CRE entraînant l'enregistrement sur les listes FFE. 	Avoir participé à 1 Jury au cours de l'année précédente.	Suivre un cours labellisé FFE au minimum tous les 2 ans.	Automatique
National	<ul style="list-style-type: none"> Etre juge Candidat National depuis au moins 2 ans. Avoir été au cours des 2 dernières années et sur au moins 2 terrains de concours différents : <ul style="list-style-type: none"> Président de 5 concours avec des épreuves Pro 3 ou Amateur 1 ou As Pony 1 Et <ul style="list-style-type: none"> Assesseur de 3 concours avec des épreuves Pro 2 ou Amateur Elite. 	Avoir suivi un cours labellisé FFE dans les 2 dernières années.	<ol style="list-style-type: none"> Constitution du dossier Envoi du dossier complet au CRE Validation par le CRE entraînant l'enregistrement sur les listes FFE. 	Avoir participé à 1 Jury au cours de l'année précédente.	Suivre un cours labellisé FFE au minimum tous les 2 ans.	
National Elite	<ul style="list-style-type: none"> Etre Juge National depuis au moins 4 ans. Avoir été au cours des 2 dernières années et sur au moins 2 terrains de concours différents : <ul style="list-style-type: none"> Président de 5 concours avec des épreuves Pro 2 ou Amateur Elite Et <ul style="list-style-type: none"> Assesseur de 5 concours avec des épreuves Pro 1/Elite ou As Poneys Elite. 	Avoir suivi un cours labellisé FFE dans les 2 dernières années.	<ol style="list-style-type: none"> Constitution du dossier Obtention de l'avis favorable du CRE Envoi du dossier complet à la FFE Obtention de l'avis favorable de la FFE pour validation. 	Avoir participé à 1 Jury au cours de l'année précédente.	Suivre un cours labellisé FFE au minimum tous les 2 ans.	

QUI FORME ? et QUI ATTRIBUE LES PROMOTIONS ?

**Les Comités Régionaux
d'Équitation**

Jusqu'au niveau National

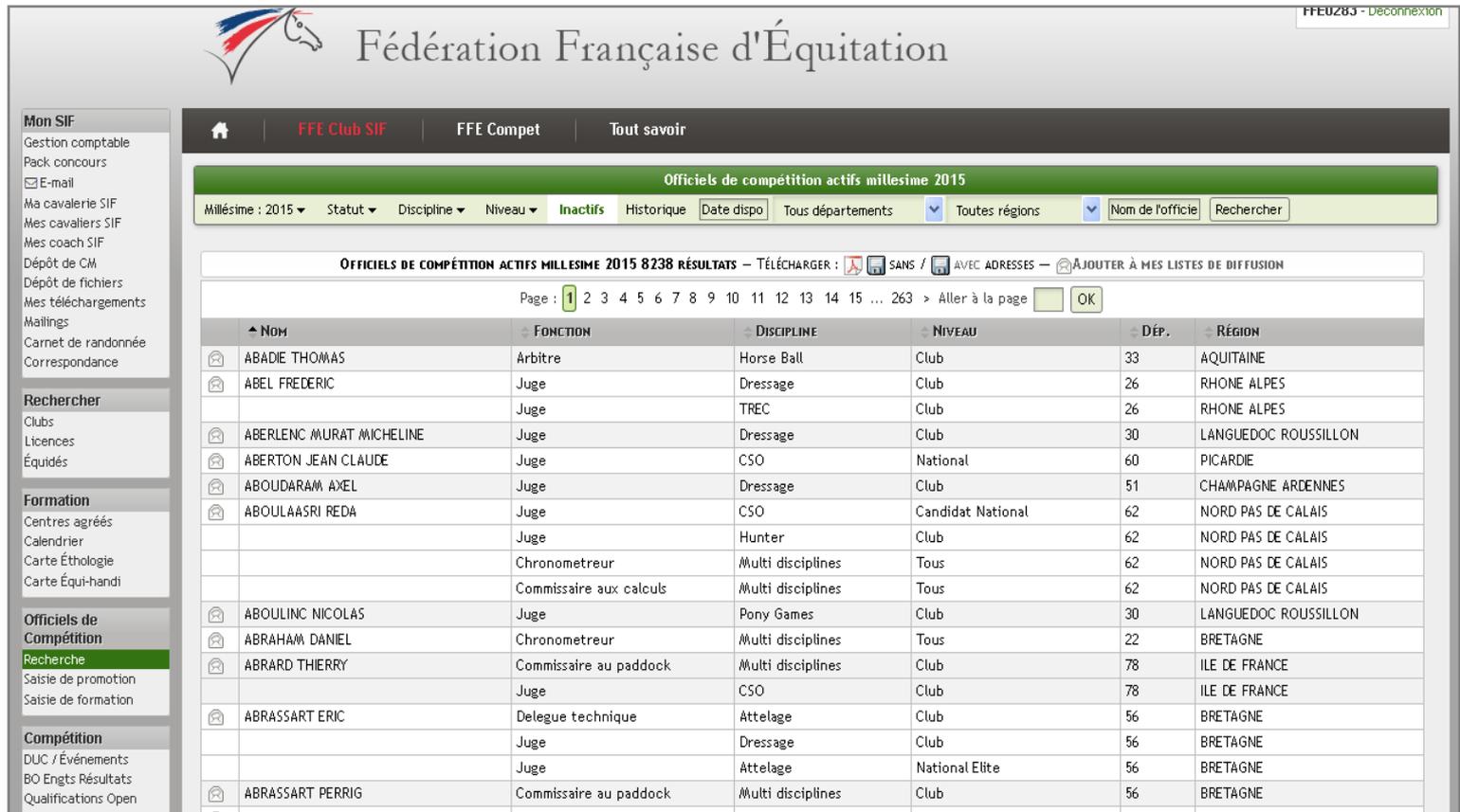
La FFE

Pour les niveaux Candidat National Elite et National Elite

L'officiel de compétition est rattaché à la région dans laquelle il est domicilié.

LES OUTILS INFORMATIQUES

- Il est possible de rechercher un Officiel de Compétition par statut, par discipline, par niveau ou encore par région.



Fédération Française d'Équitation

FFEU283 - Déconnexion

Mon SIF
Gestion comptable
Pack concours
E-mail
Ma cavalerie SIF
Mes cavaliers SIF
Mes coach SIF
Dépôt de CM
Dépôt de fichiers
Mes téléchargements
Mailings
Carnet de randonnée
Correspondance

Rechercher
Clubs
Licences
Équidés

Formation
Centres agréés
Calendrier
Carte Éthologie
Carte Équi-handi

Officiels de Compétition
Recherche
Saisie de promotion
Saisie de formation

Compétition
DUC / Événements
BO Engts Résultats
Qualifications Open

FFE Club SIF | FFE Compet | Tout savoir

Officiels de compétition actifs millesime 2015

Millésime : 2015 | Statut | Discipline | Niveau | Inactifs | Historique | Date dispo | Tous départements | Toutes régions | Nom de l'officie | Rechercher

OFFICIELS DE COMPÉTITION ACTIFS MILLESIME 2015 8238 RÉSULTATS – TÉLÉCHARGER : SANS / AVEC ADRESSES – AJOUTER À MES LISTES DE DIFFUSION

Page : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 ... 263 > Aller à la page OK

Nom	FONCTION	DISCIPLINE	NIVEAU	DÉP.	RÉGION
ABADIE THOMAS	Arbitre	Horse Ball	Club	33	AQUITAINE
ABEL FREDERIC	Juge	Dressage	Club	26	RHONE ALPES
	Juge	TREC	Club	26	RHONE ALPES
ABERLENC MURAT MICHELINE	Juge	Dressage	Club	30	LANGUEDOC ROUSSILLON
ABERTON JEAN CLAUDE	Juge	CSO	National	60	PICARDIE
ABOUDARAM AXEL	Juge	Dressage	Club	51	CHAMPAGNE ARDENNES
ABOULAASRI REDA	Juge	CSO	Candidat National	62	NORD PAS DE CALAIS
	Juge	Hunter	Club	62	NORD PAS DE CALAIS
	Chronometreur	Multi disciplines	Tous	62	NORD PAS DE CALAIS
	Commissaire aux calculs	Multi disciplines	Tous	62	NORD PAS DE CALAIS
ABOULINC NICOLAS	Juge	Pony Games	Club	30	LANGUEDOC ROUSSILLON
ABRAHAM DANIEL	Chronometreur	Multi disciplines	Tous	22	BRETAGNE
ABRARD THIERRY	Commissaire au paddock	Multi disciplines	Club	78	ILE DE FRANCE
	Juge	CSO	Club	78	ILE DE FRANCE
ABRASSART ERIC	Delegue technique	Attelage	Club	56	BRETAGNE
	Juge	Dressage	Club	56	BRETAGNE
	Juge	Attelage	National Elite	56	BRETAGNE
ABRASSART PERRIG	Commissaire au paddock	Multi disciplines	Club	56	BRETAGNE

LES OUTILS INFORMATIQUES

- Chaque Officiel de Compétition a accès à son bilan d'activité

FFE0283 - Déconnexion



Fédération Française d'Équitation

🏠
FFE Club SIF
FFE Compet
Tout savoir

Mon SIF

- Gestion comptable
- Pack concours
- E-mail
- Ma cavalerie SIF
- Mes cavaliers SIF
- Mes coach SIF
- Dépôt de CM
- Dépôt de fichiers
- Mes téléchargements
- Mailings
- Carnet de randonnée
- Correspondance

Rechercher

- Clubs
- Licences
- Équidés

Formation

- Centres agréés
- Calendrier
- Carte Éthologie
- Carte Équi-handi

Officiels de Compétition

- Recherche
- Saisie de promotion
- Saisie de formation

Compétition

- DUC / Événements
- BO Engts Résultats
- Qualifications Open
- Qualification / Cit permanent
- General Open de France
- Grand Tournoi
- Horse Ball (ama, pro)
- Sanctions

Tourisme

- JNAL

fiche licence

Commissaire au paddock National Elite

Juge Reining Candidat international

Juge Equitation Western National Elite

Steward Reining International Level 2

Concours
Disponibilités
Formation
Infos. complémentaires

Bilan d'activité

Page 1 sur 2 25

NUM	DATE	CONCOURS		DISCIPLINE	DIVISION	STATUT	RÔLE
201584022	23/01/15-25/01/15	AVIGNON CHEVAL PASSION	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201477248	09/07/14-13/07/14	LE PIN	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201433093	21/06/14-22/06/14	BERNOS BEAULAC - QUEYRANCH	Traité	WE	Amateur	Juge	Adjoint au Président
201433093	21/06/14-22/06/14	BERNOS BEAULAC - QUEYRANCH	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201417085	15/06/14	SAINTES	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
1492415	15/06/14	SOWER RANCH	Clos	Equitation Western	Club	Juge	Président
201477239	07/06/14-08/06/14	LE PIN (77181)	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201428046	26/04/14-27/04/14	SPRING CONTEST- RIDE FOR EMOTION	Traité	WE	Amateur	Commissaire au paddock	Commissaire au paddock
201477232	13/04/14	LE PIN - PARC EQUESTRE FRANCIEN	Traité	WE	Amateur	Commissaire au paddock	Commissaire au paddock
201377190	12/10/13	LE PIN	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201378134	27/07/13-28/07/13	VILLETTE-SUMMER CONTEST 2013	Traité	WE	Amateur	Commissaire au paddock	Commissaire au paddock
201345063	13/07/13-14/07/13	VITRY AUX LOGES	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201333050	22/06/13-23/06/13	QUEYRANCH CONCOURS D'ÉQUITATION WESTERN	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201317064	09/06/13	SAINTES	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
1372175	09/06/13	SOWER RANCH	Clos	Equitation Western	Club	Juge	Président
201328044	20/04/13-21/04/13	SAUSSAY	Traité	WE	Amateur	Commissaire au paddock	Commissaire au paddock
201377162	29/03/13-31/03/13	LE PIN	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201277162	28/10/12	LE PIN	Traité	WE	Amateur	Commissaire au paddock	Commissaire au paddock
201277162	28/10/12	LE PIN	Traité	WE	Amateur	Juge	Adjoint au Président
201277162	28/10/12	LE PIN	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201233072	24/06/12	LANGON	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury
201277144	07/04/12-08/04/12	LE PIN	Traité	WE	Amateur	Juge	Pdt du jury

LES OUTILS INFORMATIQUES

- Les formations sont enregistrées informatiquement.
Par les CRE pour les formations Club, Candidat National et National ; et par la FFE pour les formations Candidat National Elite et National Elite.



Fédération Française d'Équitation

Home | FFE Club SIF | FFE Compet | MédiatékClub | Tout savoir | Boutique FFE | Petites annonces

Juge CSO International Level 3

Concours | Disponibilités | Formation | Infos. complémentaires

↑ LE	STATUT	DISCIPLINE	NIVEAU	LIEU	NOM DU DIRECTEUR DE COURS
19/10/2017	Juge	CSO	National Elite	LAMOTTE	JACQUES AFFOUARD
22/11/2016	Juge	CSO	National Elite	LAMOTTE BEUVRON	JACQUES AFFOUARD
10/11/2015	Juge	CSO	National Elite	LAMOTTE BEUVRON	JACQUES AFFOUARD

16:00 06/03/2018 © FFE - E2I

MISE A JOUR DES LISTES

➔ Officier régulièrement

➔ Se former

Réactivation

CRE => Candidat National et National

FFE => Candidat National Elite et National Elite



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

LES SANCTIONS

SAISIR UNE SANCTION

BOUTIQUE | CONTACT | DEVELOPPEMENT DURABLE | FORUM | PETITES ANNONCES | PRESSE VOUS ÊTES



FFE - Les procédures Fédérales

ACCUEIL CLUBS / ORGA CAVALIERS COMPÉTITIONS OFFICIELS EQUIDÉS PROPRIÉTAIRES CONTACT

ToutSavoir > Officiels

DEVENIR OFFICIEL DE COMPÉTITION

- Le rôle des Officiels
- Obtenir une promotion
- Liste des Officiels de compétition
- Saisir les résultats (code prestataire - engagement de confidentialité)
- **Saisir les sanctions / Mise à pied**
- Saisir ses officiels de compétitions sur le programme.

CURSUS DE FORMATION

- Attelage
- CCE
- CSO
- Dressage
- Endurance
- Equitation de travail
- Horse Ball
- Hunter
- TREC
- Voltige
- Western

DOCUMENTS

- Évolution des Officiels de compétition
Grille de classification
Carnet de suivi
Demande de radiation
- Documents techniques
Tableau de calcul du temps accordé en CSO
- Obligations sociales et fiscales
Obligations sociales et fiscales des Officiels de Compétition
Modèle note de frais et indemnités pour les Officiels non professionnels
Modèle note de frais pour les Officiels professionnels
Modèle facture pour les Officiels professionnels
Récapitulatif indemnités perçues

[► Pour en savoir plus](#)

INTERNATIONAL

Imprimer son ID CARD
Vétérinaires FEI

NOS AUTRES ESPACES

- Accueil ffe.com
- Tourisme Équestre
- Parc Équestre

[► Historique des mails](#)

[► Historique nouveautés](#)

[► Les flux RSS](#)



QUI PEUT INFLIGER UNE SANCTION ?

Le Président de Concours

Le Président du Jury

La DTN

QUEL TYPE DE SANCTION ?

Exclusion

Disqualification

Interdiction d'entrée de piste

Avertissement

Mise à pied (2 avertissements de moins de 12
provoque une mise à pied)



COMMENT METTRE UNE SANCTION ?

Informé le cavalier

Dresser un PV

Saisie informatique

SAISIR UNE SANCTION

 Procès-verbal de sanction terrain <i>Exemplaire jury à conserver</i>		
Date :	N° Concours :	Niveau :
Lieu :	N° Epreuve :	
Personne ayant constaté l'infraction		
Nom :		Qualité :
Prénom :		N° Licence :
Auteur de l'infraction		
Nom :		N° de Licence FFE :
Prénom :		
Infraction constatée : <input type="checkbox"/> Substitution d'équidé <input type="checkbox"/> Irrégularité de vaccination <input type="checkbox"/> Substitution de cavalier <input type="checkbox"/> Atteinte à l'éthique sportive (violence, etc.) <input type="checkbox"/> Absence/irrégularité des documents d'identification <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : _____		
Articles du règlement général des compétitions en cause : _____		
Sanction : <i>La sanction est à effet immédiat et doit être confirmée par le président du concours ou le président du jury par saisie informatique obligatoire de la sanction dans les 24 heures.</i>		<input type="checkbox"/> Avertissement (article 1.8 C) <input type="checkbox"/> Mise à pied (article 1.8 D) <input type="checkbox"/> Autre : _____
Observation complémentaires		
De la personne ayant constatée l'infraction :		De la personne sanctionnée :
Signature du président du jury :	Signature du concurrent et de son représentant s'il est mineur :	Signature des témoins :

Signature des
témoins

SAISIR UNE SANCTION

- La sanction doit être enregistrée informatiquement avant le lundi soir (dans les 24h suivant la fin du concours) et avant la saisie des résultats.
- Le Président de Jury se connecte avec son numéro de licence.

SANCTION POUR DEFAUT DE VACCINATION



Protocole avant le 01/01/2013		Protocole depuis le 01/01/2013		Exigences pour concourir
Primo vaccination	<p>1^{er} vaccin : jour 0 <i>Ex : 01/01/2016</i></p> <p>2^{ème} vaccin : entre 21 et 92 jours après le 1^{er} vaccin <i>Ex : 01/02/2016</i></p>	Primo vaccination	<p>1^{er} vaccin : jour 0 <i>Ex : 01/01/2016</i></p> <p>2^{ème} vaccin : entre 21 et 92 jours après le 1^{er} vaccin <i>Ex : 01/02/2016</i></p>	Ne peut pas concourir dans les 7 jours après le second vaccin <i>Ex : donc dès le 08/02/2016</i>
Rappels	1 an maximum après le dernier vaccin <i>Ex : 01/02/2017</i>	1 ^{er} rappel	Entre 5 et 6 mois après le second vaccin de la primo <i>Ex : 01/08/2016</i>	Ne peut pas concourir dans les 7 jours suivant une injection
		Rappels	1 an maximum après le dernier vaccin <i>Ex : 01/08/2017</i>	



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

LA SECURITE

SECURITE / Définition

État dans lequel la possibilité de dommages aux personnes ou de dommages à la propriété est réduite à, et maintenu à ou au-dessous, un niveau acceptable grâce à un processus continu d'identification des dangers et la gestion des risques.

Définition présentée par Estelle CHAVARY à l'occasion du séminaire sur la sécurité en CCE.

SECURITE

Le rôle de l'officiel → LA PREVENTION

- Faire respecter les règles et règlements,
- Préparer chaque compétition,
- Etre exemplaire et responsable
- Conseiller pour garantir le déroulement en toute sécurité
 - Identifier les risques et les supprimer
 - Sensibiliser (Commotion cérébrale)
 - Dans certains cas « savoir dire non »

SECURITE

Rôle et responsabilité de l'officiel de compétition en cas d'incident.

- Responsabilité de l'organisateur
 - Art 5.1 du règlement général
- Responsabilité de l'officiel
 - Art 5.3 du règlement général
 - Responsabilité de l'ODC portera sur les missions dans le cadre desquelles les ODC sont sollicités: par exemple, installation adaptée et sécurisée d'un parcours pour le chef de piste; gestion non surchargée du paddock pour le commissaire au paddock; intervention du président du jury si un cavalier présente une monte avec une attitude dangereuse, commotion cérébrale...



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

Nouveautés Réglementaires 2020



Art 1.5 – Lutte contre les atteintes au bien-être des poneys/chevaux

Le mauvais traitement peut se définir comme le fait d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile à un poney/cheval tel que, notamment :

- ◆ Cravacher ~~ou frapper~~ un poney/cheval de façon excessive,
- ◆ Frapper un poney/cheval avec la main, le pied, le flot des rênes, une étrivière ou tout autre objet ou de tout autre manière,
- ◆ Faire subir au poney/cheval un quelconque choc électrique,
- ◆ Utiliser des éperons de façon excessive ou persistante,
- ◆ Donner un coup à la bouche du poney/cheval avec le mors ou autre chose,
- ◆ Concourir avec un poney/cheval dont l'état physique est inadapté, notamment épuisé, en déficit ou excès pondéral, boiteux, blessé, malade, etc.
- ◆ Priver les poneys/chevaux de leurs vibrisses, les poils tactiles situés autour des yeux, du nez et de la bouche.



Art 1.7 – Contrôles concernant le poney/cheval

Défaut de vaccination, conséquences :

Le contrôle doit être porté sur le livret de l'équidé par l'officiel de compétition, **uniquement par la mention « défaut de vaccination » en précisant la date.**

L'équidé est autorisé à concourir, l'équidé est déclaré en défaut de vaccination. L'équidé sera contrôlé lors de la prochaine compétition à laquelle il participera. En cas de nouveau défaut de vaccination constaté dans les 12 mois, l'équidé n'est pas autorisé à prendre le départ et ne peut plus être engagé. L'interdiction est levée dès justification auprès de la FFE d'une vaccination conforme au protocole de primo vaccination.



Art 6.3 – Conditions de participation

B - Ouverture et fermeture des épreuves

Les ouvertures et fermetures des épreuves sont précisées dans les dispositions spécifiques des disciplines.

C – Participation hors classement

- Les cavaliers détenteurs d'une LFC peuvent prendre part hors classement à toutes les épreuves des divisions inférieures à celle de leur LFC.
- En CSO, CCE, Dressage, Hunter et Equifun, les cavaliers titulaires d'un diplôme d'enseignant BEES, BPJEPS, DEPJEPS, DESJEPS, CQP EAE prennent part hors classement aux épreuves réservées aux cavaliers de la division Club et Poney E.

Dans l'un ou l'autre des cas cités ci-dessus, les cavaliers ne sont pas autorisés à participer aux championnats départementaux, interdépartementaux, régionaux et nationaux.

Un couple cavalier et poney/cheval prenant part à une épreuve hors classement :

- engage selon les procédures habituelles,
- est pris en compte dans la limitation des participations réglementaires,
- est pris en compte dans les éventuelles limitations jour/épreuve/piste,
- est identifié « HC / hors classement », dans les listes de départ,
- a un numéro de départ attribué dans la liste des partants,
- ne peut pas recevoir de prix, ni de gains, ni de participations ou de points au classement permanent,
- apparaît dans les résultats avec son score mais sans classement,
- les engagements « hors classement » d'une épreuve sont comptabilisés dans le nombre de partants pour le calcul du nombre de classés de l'épreuve. Exemple : pour une épreuve avec 40 partants dont 10 engagements hors classements, 1 prix pour 4 partants soit un total de 10 prix.



Art 6.4 – Protection et tenue

Les écouteurs ou tout autre dispositif de communication utilisé par le concurrent à poney/cheval :

- ne sont pas autorisés sur le terrain de compétition,
- sont autorisés mais avec une seule oreillette sur les terrains d'entraînement, allées, etc.



merci de votre attention

Et bonne continuation!